

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un,

Le lundi 8 février 2021,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° :

DL 11/2021

Objet :

Convention de participation financière pour la mise à disposition de tables de tri dans les restaurants scolaires

- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- M. DOBIGNY (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. JEANNOT (suppléant - CPS)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- Mme LUCAS (suppléante - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. DEBRAS (titulaire - CPS) a donné pouvoir à Monsieur MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; M. BAY (titulaire - CCHVC) ; Mme BERCHON (titulaire CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; Mme DUMAS (titulaire - CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. PANDZOU (titulaire - CPS) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) - Mme VALOT (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 02/02/2021

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 25
VOTANTS : 27

Monsieur Patrice GILBON est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL11/2021
Convention de participation financière pour la mise à disposition
de tables de tri dans les restaurants scolaires

Le comité syndical,

Vu les articles L.541-21-1 et R.543-225 à R.543-227 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2011 fixant les seuils définis à l'article R. 543-225 du code de l'environnement,

Vu la circulaire du 10 janvier 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu la délibération n°67/2014 du 9 décembre 2014, validant l'approbation de la candidature à l'appel à projets « Territoires zéro gaspillage, zéro déchet »,

Vu la délibération n°31/2017 du 21 juin 2017, validant l'engagement du SIOM dans une démarche de contrat d'objectif déchets et économie circulaire avec l'ADEME pour la période 2017-2020,

Vu la Convention type annexée à la présente délibération,

Vu la note de présentation,

Considérant la nécessité de mise à disposition de tables de tri destinées au tri des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires du territoire du SIOM afin de trier à la source les déchets alimentaires en vue de leur collecte et de leur valorisation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les modalités de financement des tables de tri telles que détaillées dans la note de présentation,
- **Approuve** la convention-type de mise à disposition des tables de tri destinées au tri des déchets alimentaires dans les restaurants scolaires,
- **Autorise** le Président, ou toute personne habilitée par lui, à signer lesdits projets de convention et tous documents y afférant,
- **Charge** le Président ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes conventions,

- **Précise** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2021, secteur public, section investissement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Pièce transmise en Préfecture le : **15 FEV. 2021**
Affichée le : **15 FEV. 2021**

Jean-François VIGIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL11_2021
Date de la décision:	2021-02-08 00:00:00+01
Objet:	Convention de participation financière pour la mise à disposition de tables de tri dans les restaurants scolaires
Classification matières/sous-matières:	1.4
Identifiant unique:	091-200062321-20210208-DL11_2021-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20210208-DL11_2021-DE-1-1_0.xml	text/xml	1188
<i>nom original:</i>		
Annexe DL11.pdf	application/pdf	217898
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20210208-DL11_2021-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	217898
<i>nom original:</i>		
dl 11 2021.pdf	application/pdf	126611
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20210208-DL11_2021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	126611
<i>nom original:</i>		
Note presentationDL11.pdf	application/pdf	96049
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20210208-DL11_2021-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	96049

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	15 février 2021 à 14h34min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 février 2021 à 14h35min05s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	15 février 2021 à 14h35min09s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	15 février 2021 à 14h40min34s	Recu par le MIAT le 2021-02-15